



6 janvier 2022

(22-0161)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: anglais

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION¹**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION**

ÉMIRATS ARABES UNIS

La communication ci-après, datée du 5 janvier 2022, est distribuée à la demande de la délégation des Émirats arabes unis.

Conformément à l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, le gouvernement des EAU informe le Comité des licences d'importation qu'il n'existe pas de prescriptions en matière de licences d'importation aux EAU.

¹ Le questionnaire figure dans l'annexe du document G/LIC/3.